

vent sont aussi affectés de la brûlure : par exemple quand on arrache un jeune arbre au milieu d'un bois épais, ou à l'exposition du nord, pour le planter dans une plaine, son écorce, non accoutumée à l'effet des rayons directs du soleil c'est-à-dire étiolée, et par conséquent plus tendre, se dessèche du côté du midi, se sépare du tronc souvent au bout de très-peu de jours ; ce qui rend l'arbre incapable d'une bonne croissance, souvent même occasionne sa mort.

Les gelées produisent quelquefois des effets analogues, en formant de la glace sous l'écorce, glace qui, comme on le sait, offre toujours plus de volume que l'eau qui lui a donné naissance.

On a indiqué un grand nombre de moyens pour garantir les arbres de cet inconvénient, tels que d'empailler leurs troncs, de les envelopper de toile cirée, etc. Tous ces moyens sont nuisibles, en ce qu'ils privent l'écorce d'un air renouvelé, qu'ils conservent autour d'elle une humidité constante, ce qui l'attendrit, la pourrit, etc. Le seul de ces moyens qui mérite confiance, c'est l'établissement d'un abri à quelque distance du tronc, abri qu'il est plus économique de faire avec deux planches formant un angle droit, et ne se joignant pas tout à fait, si l'arbre a un tronc élevé, ou avec deux toiles semblablement disposées, s'il est nain. Deux douves de tonneau sont le plus souvent ce qui vaut le mieux. L'essentiel est que l'air circule par-dessous.

Un arbre dont l'écorce a été enlevée par cette cause dans sa jeunesse, se rétablit (lorsqu'on la fait cesser) plus ou moins promptement en formant une nouvelle écorce ; mais jamais il n'est aussi vigoureux que les autres.

Une autre espèce de brûlure se remarque souvent sur les arbres en espalier comme sur ceux en plein vent, même dans les pépinières ; c'est le dessèchement de l'extrémité des branches pendant les chaleurs de l'été. Elle a pour cause la perméabilité ou la sécheresse du sol, un vent hâlant. Dans le premier cas le manque d'humidité diminue la production de la sève, ce qui affaiblit sa force d'ascension, et par suite prive de ses bienfaits les rameaux les plus élevés. Dans le second, qu'on nomme *broissure*, l'opération qui se fait par ces rameaux, qui sont encore à l'état de bourgeons, c'est-à-dire non consolidés, évaporation qui est très-considérable, n'étant plus remplacée par la même quantité de sève, donne à la chaleur du soleil la puissance de les dessécher, et par conséquent de les frapper de mort, positivement comme l'écorce dans le cas précité.

Toutes les fois qu'une feuille, une branche, un arbre entier, meurent par l'effet d'une grande sécheresse, ou par manque d'arrosements, on peut dire qu'il y a brûlure dans ce sens.

Un arbre nouvellement mis en terre est plus sujet à la brûlure que celui qui est né en place, parce que la terre offre des vides autour de ses racines, et que ces dernières ne sont ni assez nombreuses, ni assez longues pour aller chercher l'humidité au loin.

Il y a aussi beaucoup de différence entre les diverses espèces, relativement à cette sorte de brûlure. Les remèdes, ce sont des arrosements, du fumier de vache enterré au printemps, de la paille, de la mousse, de la fougère, etc., placée dans le sol avant l'époque des grandes chaleurs.

Il y a une autre espèce de brûlure qu'on nomme *blanc* ; c'est celle qui est produite par l'eau des rosées, des gelées blanches, etc., sur les feuilles des arbres. Elle se reconnaît à des taches blanches, qui deviennent noires. Lorsque ces taches sont peu nombreuses, leur effet sur l'arbre n'est pas sensible ; mais lorsque les feuilles en sont couvertes, l'arbre languit, ses fleurs ne nouent point, ses fruits tombent

avant le temps, ou restent petits ou sans savour. Quoiqu'il en soit, la brûlure de cette sorte n'a pas lieu lorsqu'on secoue la rosée, lorsqu'on fond la gelée blanche avec de l'eau froide, ou en brûlant du fumier ou de la paille mouillée avant le lever du soleil.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons reproduit dans notre dernière revue l'énergique protestation de Son Eminence le Cardinal Guibert, contre les hostilités religieuses de la Chambre en France. Voici, suivant les *Annales Catholiques*, comment on a répondu aux vœux de ce vénérable évêque :

« Les derniers jours de la session législative en France ont été signalés par des preuves de l'hostilité dont la majorité de la Chambre des députés est animée contre la religion en général et, en particulier, contre le catholicisme. Nous avons reproduit dans notre dernier numéro, la belle lettre, si ferme et si fortement raisonnée du cardinal Guibert ; ce n'étaient pas les raisons de justice et de politique données par l'éminent prélat qui pouvaient arrêter une majorité qui se voit obligée d'aller lentement, mais qui vent aller sûrement. Le crédit inscrit au budget présenté par le gouvernement pour l'aumônerie militaire, a été supprimé par la commission chargée d'examiner ce budget, et, dans sa séance du 5 août, la Chambre a voté la suppression, ce qui revient à abroger indirectement une loi qui a été votée par l'Assemblée nationale. Les efforts de M. Keller n'ont pu empêcher les députés de commettre cet acte d'hostilité et l'on a remarqué avec peine la mollesse du ministère à défendre, sur ce point, les propositions faites par le gouvernement lui-même. Est-ce que les intérêts religieux du soldat ne sont pas supérieurs à ses intérêts matériels ? Est-ce qu'il n'est pas prouvé par l'histoire, que les meilleurs soldats, les plus dévoués, sont généralement les soldats religieux ? Et maintenant qu'en France toute la jeunesse est appelée sous les drapeaux, faut-il donc que la République fasse maudire par les pères et les mères de famille chrétiens une loi dont leur patriotisme accepte et comprend la rigueur, mais qui deviendrait tyranique, si elle avait pour résultat la perte de la foi pour leurs enfants ?

« La discussion du budget de l'instruction publique a fourni à la Chambre l'occasion de montrer la même hostilité. Pendant qu'elle augmentait, — ce qui est bien, — les crédits alloués à l'enseignement public en général, elle supprimait les Facultés de théologie d'Aix et de Rouen, sous prétexte qu'elles n'étaient suivies que par un très-petit nombre d'élèves et qu'elles ne servaient à rien, ce qui est faux, et elle ne conservait la Faculté de théologie de Bordeaux, que grâce à l'intervention du cardinal Donnet. On a prétendu que trois étudiants suivaient les cours de la Faculté d'Aix, or, un témoin oculaire affirme ceci, dans le *Citoyen*, de Marseille : « Toute l'année l'amphithéâtre a été comble. Il fallait venir une heure à l'avance pour prendre place, et on sait que cette salle contient 4 à 500 personnes. Nous pouvons affirmer, et toute la population de Marseille sera de notre avis, qu'il n'y a pas eu à la Faculté des sciences et des lettres d'Aix, de Marseille et de la France entière de cours aussi suivis que ceux de la Faculté de théologie d'Aix. » Ajoutons que cela ne surprendra pas ceux qui savent que cette Faculté a des professeurs aussi distingués que MM. Bayle et Boyer.

« Disons enfin que si la chambre a supprimé deux